



## FORMULAIRE

### DEMANDE D'ENTRETIEN « ESTIVAL » DES CHEMINS PRIVÉS (Réf. : Règlement no 2022-485-2)

DATE : \_\_\_\_\_

NOM DU CHEMIN/RUE : \_\_\_\_\_

PÉRIODE ESTIVALE : entre le 2 mai et le 14 octobre 20\_\_\_\_\_

Nom de la personne responsable pour représenter le groupe des propriétaires et occupants : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

N° de télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse (à Wentworth-Nord) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse (autre) : \_\_\_\_\_

#### DÉLIMITATION DU CHEMIN À ENTREtenir

Description de la délimitation exacte à entretenir (entre quel endroit et quel endroit) :

Voir documents en annexe (plan, croquis ou photos) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

#### TYPE D'ENTRETIEN REQUIS

**Chemins non pavés :**

**L'ajout de gravier** (minimalement pour combler les trous ou les dépressions et non pour la reconstruction du chemin)

Veuillez indiquer quelle quantité de gravier, quel type, la fréquence d'épandage souhaitée et toutes

autres particularités pour cette opération :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



FORMULAIRE

DEMANDE D'ENTRETIEN « ESTIVAL » DES CHEMINS PRIVÉS  
(Réf. : Règlement no 2022-485-2)

- Le nivellement et la courbure de la route** (généralement effectués avec une niveleuse) :

Veuillez indiquer le nombre de passages demandés et les dates souhaitées :

---

---

- L'ajout d'abat-poussière :**

Veuillez indiquer le nombre d'applications et les dates souhaitées :

---

---

- Recharge granulaire** (réparation de trous et de bosses sur le chemin) :

*Fourniture, transport et compaction de pierres concassées 0-3/4 (MG20MTQ) totalisant*

                     km (long) x                      m (large)

---

---

---

**Tous les types de chemins :**

- Reprofilage de l'accotement des chemins** (afin de diriger l'écoulement des eaux de surface vers les fossés) :

Veuillez indiquer le nombre de mètres linéaires totaux à reprofiler et le nombre de passages requis :

---

---

- Nettoyage des fossés :**

Veuillez noter que cette opération consiste à nettoyer ou retirer des débris superficiels accumulés et non de creuser ou de reprofiler les fossés.

Veuillez indiquer le nombre de mètres linéaires à nettoyer, les dates souhaitées et à quelle fréquence :

---

---

---



FORMULAIRE

DEMANDE D'ENTRETIEN « ESTIVAL » DES CHEMINS PRIVÉS  
(Réf. : Règlement no 2022-485-2)

**Changement de ponceaux :**

Veillez indiquer le nombre de ponceaux et l'emplacement exact de ceux-ci :

---

---

---

**Élagage :**

Veillez noter que cette opération consiste à couper quelques branches d'arbre pouvant nuire à la visibilité ou la sécurité de la rue ou du chemin et non pas à couper un ou des arbres complets.

---

---

---

**Fauchage :**

Veillez noter que cette opération consiste à faucher la bordure de route et non pas à faire le resurfaçage de fossés.

---

---

---

**Autres :** Tout autre service qui est déterminé par le département de la voirie comme étant un entretien normal ou veuillez indiquer toutes autres observations ou spécifications demandées

---

---

---

---



## FORMULAIRE

### DEMANDE D'ENTRETIEN « ESTIVAL » DES CHEMINS PRIVÉS (Réf. : Règlement no 2022-485-2)

**Travaux en urgence**

À la suite d'un incident climatique pouvant occasionner des travaux d'urgence à faire sur le chemin privé, le demandeur autorise la municipalité à procéder aux travaux de réhabilitation du chemin pour un montant maximum de \_\_\_\_\_ \$ et à transmettre une taxe complémentaire aux propriétaires riverain de ce chemin afin de palier à cette dépense **conditionnellement à l'acceptation de la demande par plus de 50 % des propriétaires visés.**

#### MONTANT TOTAL À TARIFER POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

#### Choisir l'option 1 ou l'option 2

**Option 1 :**

L'acceptation de la demande doit être signée par plus de 50 % de tous les propriétaires (terrains construits et terrains non construits) des lots riverains aux chemins privés. Si cette option est choisie, tous les propriétaires payent.

**Option 2 :**

L'acceptation de la demande doit être signée par plus de 50 % des propriétaires de terrains construits des lots riverains aux chemins privés. Si cette option est choisie, seulement les propriétaires des terrains construits payent.

---

Veuillez indiquer quel est le **montant maximum à percevoir pour l'entretien estival incluant, les frais de gestion et d'administration ainsi que les taxes** : \_\_\_\_\_\$.

Les demandes de soumissions seront effectuées au printemps (ou l'été) avant la période d'entretien visée. Le ou les entrepreneurs retenus seront ceux qui offriront la meilleure qualité/prix sans excéder le montant maximum inscrit ci-dessus.

**Pour tout travaux de projet d'entretien spécial, il est impossible d'anticiper avec exactitude le montant à percevoir.**

La tarification spéciale pour l'exécution d'un projet d'entretien spécial pourrait être imposée après l'émission annuelle de la taxe foncière sur chaque unité d'évaluation imposable riveraine du chemin, à condition que l'acceptation de la demande soit signée par plus de 50 % des propriétaires visés desdits lots riverains aux chemins privés.